

12.  
UTILISER LE LOGO AIVS® DANS SA COMMUNICATION  
INTERNE ET EXTERNE

## L'utilisation du logo AIVS®

Le réseau des AIVS® rassemble des associations qui ont pour action principale de mobiliser du logement privé pour le gérer dans une optique sociale.

Cette activité s'inscrit dans la Charte de la Fapil et dans le cahier des charges AIVS®. Celui-ci prévoit explicitement que chaque structure participe à la vie du réseau et mutualise le cas échéant ses compétences.

La reconnaissance du réseau des AIVS® et de sa cohérence passe aussi par l'utilisation commune d'outils de communication.

Dans cette perspective, le logo AIVS® et ses déclinaisons doivent apparaître sur l'ensemble des documents et supports utilisés par l'association et doivent ainsi être lisibles par les partenaires, les propriétaires, les locataires.

Chaque AIVS® est libre des modalités d'association du logo AIVS® avec sa propre charte graphique.

## Les différents logos utilisables



Agences  
Immobilières  
à Vocation  
Sociale



Ces logos sont disponibles dans la boîte à outils de « l'Espace adhérents » du site internet fapil.fr.